

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: - (1971)
Heft: 160

Artikel: Retour au Jura
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028263>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

subvention immédiate de 450 000 francs présentée par le Cartel suisse des associations de jeunesse. » Par ailleurs, en février de cette année, la Commission nationale suisse pour l'Unesco a organisé un séminaire en vue d'aboutir à la pose des premiers jalons d'une politique de la jeunesse dans notre pays, politique qui devrait être mise en œuvre par une commission indépendante recevant des fonds de la Confédération.

» Le Conseil fédéral peut-il dire de quelle manière il envisage la coordination des activités du Conseil de l'Europe, de la Commission nationale suisse pour l'Unesco et du Cartel suisse des associations de jeunesse ? »

Réponse du Conseil fédéral

« Etant donné d'une part la demande du Cartel suisse des associations de jeunesse et le postulat du Conseil des Etats, du 3 mars 1971, traitant de l'aide accordée aux organisations de jeunesse, et considérant, d'autre part les travaux accomplis jusqu'ici par la Commission nationale suisse pour l'Unesco, le Département de l'intérieur a décidé de constituer un groupe d'étude chargé d'examiner de quelle façon il serait possible de mettre en œuvre une politique systématique de la jeunesse dans notre pays. Ce groupe, qui comprend notamment des représentants du Cartel des associations de jeunesse et des membres de la Commission pour l'Unesco, étudiera avec une particulière attention les moyens de coordonner l'activité des divers services qui s'occupent sur le plan national des problèmes touchant la politique de la jeunesse. » On le voit : 2 projets sont parvenus au Département fédéral de l'Intérieur : le projet de l'Unesco et la demande de subvention du Cartel. Une nouvelle commission est instituée qui doit, dans un très bref délai, se prononcer sur 2 problèmes :

1. Le CSAJ représente-t-il bien les nouvelles tendances de la jeunesse et peut-on lui accorder les crédits demandés ?
2. Le projet de l'Unesco peut-il être accepté et subventionné ?

Pendant ce temps la jeunesse...

Quelles conclusions provisoires peut-on tirer de ces faits ?

Pendant que le projet de politique de la jeunesse va de commission en commission, les jeunes se manifestent de plus en plus, mais à l'extérieur de tout contact institutionnel avec le pouvoir politique. Le paradoxe de la situation actuelle, c'est que le projet d'une politique de la jeunesse n'est pas fait par les jeunes eux-mêmes, tout au moins pas par les jeunes les plus engagés.

On rétorquera que la Section Jeunesse ainsi que le CSAJ comprennent des membres très proches des aspirations des jeunes. A cela il faut répondre que ces membres sont le plus souvent des adultes. La contradiction réside donc dans le fait que les intentions actuelles quant à une politique de la jeunesse viennent des adultes et non des jeunes.

La Section Jeunesse était consciente de cette difficulté et sa préoccupation majeure était d'enlever le plus rapidement possible au projet son caractère « paternaliste » et le remettre aux jeunes eux-mêmes.

Il reste une dernière question. Le projet de l'Unesco est audacieux, mais il n'est pas du tout certain que les jeunes voudront y adhérer. Il est même probable que les groupuscules ainsi que les nouveaux mouvements de la « contestation culturelle » le rejettent en dénonçant une tentative camouflée de récupération.

Retour au Jura

Si l'on affirme que l'année du 25^e anniversaire du mouvement séparatiste jurassien marquera certainement un tournant dans l'histoire de ce coin de pays, si l'on peut maintenant déjà supposer que les mois à venir seront « chauds » et prédire que des événements décisifs doivent être envisagés, il ne faudrait surtout pas voir dans ces constatations un

certain fétichisme des dates. Il serait en outre hasardeux de conclure à un bluff des dirigeants du Rassemblement jurassien. Il est, semble-t-il, nécessaire de chercher quelques explications à cette fièvre, à ces menaces à peine voilées des séparatistes. Il faut relever certaines informations qui sont de nature à éclairer l'opinion publique romande et suisse sur la situation présente et sur les événements à venir.

Anciens combattants

Signalons tout d'abord l'impatience de la génération des « anciens combattants », militants de la première heure qui refusent d'être sacrifiés plusieurs années encore, qui rêvent de voir enfin aboutir leurs revendications et prendre fin leur lutte. C'est parmi eux que se recrutent presque essentiellement les partisans de la création d'un canton du Jura Nord. C'est parmi eux aussi que se retrouvent la majorité des nostalgiques de l'action violente.

Tout autre est l'impatience de la jeunesse jurassienne. Son attitude s'inscrit dans la contestation de la nouvelle génération. Certaines prises de position progressistes récentes du Groupe Bélier semblent indiquer que ce mouvement considère la question jurassienne surtout comme le révélateur d'une situation. Ses membres refusent notre organisation sociale, nos us et coutumes politiques. Ils ont trouvé dans leur lutte un moyen de manifester leur opposition catégorique au « système ». Ce système qui les ignore, qui les fiche et les enferme, avant de les « récupérer ».

Faut-il en outre signaler que les jeunes du Jura ont une raison supplémentaire de refuser leur situation ? En effet, le Jura est aujourd'hui incapable de répondre aux aspirations professionnelles et sociales de ses habitants. Alors que dans les régions industrielles et urbanisées, la promotion personnelle est possible, dans le Jura, les jeunes et les universitaires plus particulièrement, sont obligés de choisir entre le sacrifice de leurs ambitions par attachement à leur pays et « l'exil ».

Le statut du Jura

Le fait que 50 000 d'entre eux ont été contraints d'accepter cette dernière solution explique et justifie d'ailleurs les revendications des Jurassiens de l'extérieur. Il est aussi naturel, comme l'a relevé dans une étude récente un jeune sociologue jurassien, que ceux qui restent adoptent une attitude critique. Il est non moins compréhensible que les lenteurs des procédures politiques les exaspèrent et les incitent à l'action contestataire.

Pour mémoire, on rappellera que sur un tout autre plan, l'affaire jurassienne va connaître un regain d'actualité : par la publication, enfin, du deuxième rapport de la Commission confédérée des bons offices. Et aussi lorsque sera connu et discuté au Parlement bernois le statut du Jura mijoté par les autorités et l'administration cantonales.

Ces rapports et ces projets devront fatalement être confrontés aux expertises juridiques commandées par le Rassemblement jurassien aux professeurs de droit international Veiter et Ermacore de Vienne. Prévoyons donc qu'à côté des discussions dans les bureaux et les officines, très éventuellement de tractations autour du tapis vert, cette année prochaine verra des harcèlements et des affrontements « dans le terrain » au travers d'actions spectaculaires pour lesquelles les Jurassiens semblent avoir montré suffisamment d'imagination et d'à propos.

Sondages d'opinion (suite)

Nous avons montré les dangers que présentent les sondages d'opinion (DP 158) : un instrument de manipulation, mais qui pourrait devenir un moyen au service de la transparence politique.

Entretemps nous avons eu connaissance du « Code professionnel » de l'Association suisse des spécialistes en étude de marché. Nous en extrayons la partie 4. « Pratiques concernant les rapports et les résultats d'enquêtes » :

4.1 Chaque rapport devra contenir les indications détaillées suivantes :

- pour qui et par qui la recherche a été réalisée, (si plusieurs instituts ont participé, ils doivent tous être cités avec mention de leurs prestations);
- le but de l'étude;
- une description générale de l'univers concerné;
- la nature et la taille de l'échantillon choisi ainsi que le nombre d'interviews effectuées;
- la répartition géographique et démographique des interviews;
- la description de la méthode de recherche utilisée (interviews personnelles, par correspondance, enregistrements mécaniques ou autres méthodes);
- un exemplaire des questionnaires, des formules de recherches et du matériel d'enquête utilisés;
- une description claire du personnel enquêteur ainsi que des contrôles effectués et leur nombre;
- l'indication de la période et de la durée des interviews;
- une reproduction objective des résultats ressortant de la recherche;
- au besoin, description des méthodes de pondération adoptées;
- les bases chiffrées pour les calculs de pourcentage. »

Mais ces règles ne régissent que les rapports entre l'entreprise de sondage et son client. Celui-ci est ensuite libre de disposer de l'enquête à sa guise. Pourquoi alors ne pas étendre ces prescriptions à la presse. D'autre part un accord entre les éditeurs pourrait déterminer les éléments essentiels devant accompagner obligatoirement la présentation des résultats dans les journaux.

Enfin, toutes les enquêtes (à l'exclusion des études de marché) devraient être déposées auprès d'un office central — la Bibliothèque nationale par exemple — où chacun pourra les consulter.

A quand une interpellation sur ce sujet ?

Va-et-vient

Il y a de cela quelques années, le « brain drain », l'exode des cerveaux européens, asiatiques et africains vers le Nouveau Monde faisait la une des journaux. La « Revue internationale du travail », publiée par le Bureau international du travail, s'était intéressée au problème. Le Centre de recherches européennes de Lausanne, du professeur Rieben, avait consacré un ouvrage important à cette question. Réflexion faite, on avait constaté que la Suisse était, une nouvelle fois, gagnante dans ces échanges internationaux de chercheurs. Et puis le mouvement s'était tassé, comme on dit. Le problème n'est d'ailleurs plus d'actualité depuis que le chômage a atteint aux Etats-Unis les cadres supérieurs. On prendra connaissance avec intérêt du bilan publié cet automne par l'OFIATM concernant les migrations des citoyens suisses de formation universitaire ou technique.

Continents Pays caractéristiques	Sorties 1961-1970 Personnes	Rentrees 1961-1970 Personnes	Excédent des sorties (-) ou des rentrées (+) 1961-1970
Europe	4 613	4 893	+ 280
Allemagne . . .	980	1 139	+ 159
France	938	1 011	+ 73
Grande-Bretagne .	1 101	1 171	+ 70
Italie	400	406	+ 6
Amérique	4 212	3 777	- 435
Canada	607	447	- 160
Etats-Unis	2 885	2 686	- 199
Afrique	1 081	898	- 183
Rép. Sud-Africaine	277	138	- 139
Asie	769	744	- 25
Inde	151	188	+ 37
Israël	108	105	- 3
Japon	109	101	- 8
Océanie	231	146	- 85
Destinat. inconnue .	41	13	- 28
Total	10 947	10 471	- 476